

PRÉSENTATION DU BILAN DE L'EMPLOI POUR L'ANNÉE 1985 *

Dans un contexte de ralentissement de la reprise mondiale et de prolongation de la politique de rigueur, la croissance économique française est restée modérée en 1985 : le produit intérieur brut marchand augmente de 1,1 % après 1,5 % en 1984.

Une telle croissance ne suffit pas à éviter de nouvelles pertes d'emploi, notamment dans le secteur industriel du fait des gains de productivité. Globalement, le bilan de l'emploi s'est pourtant amélioré en 1985 : le ralentissement de la dégradation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et les créations nettes d'emplois des services marchands expliquent en partie cette amélioration ; l'inclusion des « travaux d'utilité collective (TUC) » qui sont environ 190 000 en fin d'année, fait apparaître une augmentation de l'emploi en 1985 en rupture avec la tendance au déclin des années précédentes.

L'examen détaillé des statistiques de l'ANPE permet d'esquisser à grands traits l'évolution du chômage en 1985 : baisse sensible du chômage des jeunes ; ralentissement de la progression du chômage des adultes, en fin d'année surtout ; élargissement du marché de l'emploi précaire.

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué au cours de l'année 1985. L'amélioration de l'emploi, telle qu'elle est reconstituée dans cet article ne suffit pas à expliquer la baisse du nombre des demandeurs d'emploi recensés par l'ANPE. D'autant que depuis la pause de 1983, la population active a recommencé à croître : les retraits de la vie active ne compensent plus la tendance de fond à la croissance démographique et au développement de l'activité féminine. La prise en compte de l'effet des mesures adoptées par les Pouvoirs publics dans le cadre de la politique de l'emploi explique en partie la divergence entre emploi et chômage déjà signalée ; elle ne permet pas de « boucler » le bilan « activité-emploi-chômage » sur l'année ; les résultats de l'enquête annuelle sur l'emploi devraient amener à réexaminer les hypothèses faites en matière d'évolution de l'activité et à apprécier la fiabilité des estimations en matière d'emploi et de chômage.

I — L'EMPLOI EN 1985 : UNE AMÉLIORATION SENSIBLE

Légère augmentation dans le secteur tertiaire marchand, ralentissement de la dégradation dans le bâtiment, rythme de diminution encore rapide dans l'industrie, au total, le bilan de l'emploi dans le secteur marchand non agricole est en 1985 encore négatif, en amélioration toutefois par rapport à ceux des deux années antérieures.

En raisonnant à partir des données brutes relatives au secteur marchand non agricole qui comprend les trois-quarts de la population active salariée dont l'évolution est directement influencée par la conjoncture, on constate une diminution d'environ 107 000 emplois, à rapprocher du solde de l'année 1984 (-238 000) et de celui de l'année 1983 (-174 000) ; en variation relative, le glissement annuel est de -1,3 %, -1,7 % et -0,8 % pour 1983, 1984 et 1985 respectivement.

La diminution des effectifs salariés dans l'industrie continue en 1985 : environ 150 000 suppressions nettes de postes (soit -3,0 % en glissement) contre 165 000 suppressions nettes en 1984 (soit -3,2 %).

L'intensité des réductions d'emploi est très voisine dans les trois grandes composantes de l'industrie.

L'évolution du secteur des industries produisant les biens d'équipement (-3,4 % en 1985 après -3,8 % en

(*) Chaque année, un numéro spécial des « Dossiers statistiques du Travail et de l'Emploi » est consacré au Bilan de l'Emploi. Cet article a été réalisé par la division « Conjoncture de l'Emploi et du Marché du Travail » à partir des éléments préparés pour le « Bilan de l'Emploi en 1985 ».

1984), se ressent de l'impact des suppressions de postes dans l'automobile (- 7,1 % de diminution dans le secteur « matériels de transport terrestre ») et les biens d'équipement ménager (- 4,3 %).

La baisse de l'indicateur continue également dans les industries produisant les biens de consommation à un rythme voisin de celui de l'année précédente (- 2,9 % en 1985 contre - 3,1 % en 1984) : les suppressions d'emplois sont encore nombreuses dans les industries du cuir et de la chaussure (- 3,8 % en 1985), dans les industries du textile et de l'habillement (- 4,0 % en 1985) et dans les industries du bois, de l'ameublement et diverses (- 4,3 %) ; par rapport à la tendance moyenne, deux secteurs (la « presse-édition » et la « parachimie-pharmacie ») paraissent dans une position relativement moins défavorable.

La baisse des effectifs est encore sensible dans les industries produisant les biens intermédiaires (- 3,2 % en glissement en 1985 après - 3,8 % en 1984) : l'indicateur enregistre les réductions d'effectifs dans la sidérurgie, la fonderie et le travail des métaux, les matériaux de construction, le papier-carton, le caoutchouc, etc. ; les diminutions dans la chimie de base ont été moins prononcées que pour la moyenne des secteurs industriels.

La diminution de l'emploi est un peu moins forte dans les industries agricoles et alimentaires (- 1,9 % en glissement en 1985) ; depuis plusieurs années, l'évolution de ce secteur est plus favorable que la moyenne des autres secteurs industriels.

Enfin, l'évolution dans le secteur « énergie » continue à être négative (- 2,4 % en 1985 après - 1,9 % en 1984) due aux pertes encore importantes dans le secteur des « combustibles minéraux et solides » (notamment charbonnages, - 9,4 %).

La diminution des effectifs s'est nettement ralentie dans le bâtiment-génie civil et agricole (- 2,2 % en 1985) après deux années « exceptionnelles » (- 6,7 % en 1983 et - 6,8 % en 1984) : en valeur absolue, ces variations correspondent à environ 93 000 suppressions nettes d'emplois en 1983, environ 88 000 suppressions nettes en 1984 et 27 000 en 1985 d'après cette estimation. En d'autres termes, ce secteur qui avec 1 177 000 salariés environ « pèse » 8,8 % de l'emploi salarié du secteur marchand non agricole, apporte près de la moitié de l'amélioration du bilan 1985 par rapport au bilan 1984.

L'autre facteur important dans l'inflexion notée en 1985 est la légère accélération de la croissance dans le secteur tertiaire marchand (+ 1,0 % en 1985 après + 0,2 % en 1984). C'est du secteur des services marchands que provient l'essentiel des créations nettes d'emplois du secteur (environ 85.000) et en particulier des services marchands aux entreprises (+ 49.000 environ) ; le poste « réparation et commerce de l'automobile » voit ses effectifs baisser. Malgré la reprise de la consommation, les effectifs du secteur commercial ont continué à diminuer (- 0,4 %), notamment ceux du « commerce de détail non alimentaire (- 5.800 personnes) et du commerce de gros alimentaire (- 4.500 personnes). Enfin, l'emploi s'est stabilisé dans le secteur des banques mettant fin à une longue période de croissance régulière et a même régressé dans celui des assurances (- 1,5 %).

REDUCTION DU CHOMAGE PARTIEL EN 1985

En 1985, 11.857.000 journées ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'indemnisation au titre du chômage partiel, soit une baisse de 21,7 % par rapport à l'année précédente. C'est le niveau le plus bas enregistré depuis 1981.

Cette évolution est particulièrement visible dans six secteurs industriels : la production de matériel de transport terrestre — notamment la construction automobile (- 774.700 journées) ; la construction mécanique (- 725.900 journées) ; la fonderie et le travail des métaux (- 528.500 journées) ; le bâtiment-génie civil et agricole (- 461.000 journées) ; l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques (- 316.100 journées) ; l'industrie textile-habillement (- 305.400 journées). Ces six secteurs sont à l'origine de 57 % des demandes de journées indemnisées en 1985.

En revanche, on n'observe pas d'amélioration sensible dans la construction navale avec environ 100.000 journées indemnisables en moyenne par mois soit 3 % de moins qu'en 1984.

Au total, 94 % des demandes en nombre de journées indemnisées proviennent des secteurs industriels et du bâtiment. Le chômage partiel reste un phénomène d'ampleur limitée puisqu'il ne concerne qu'environ 1,5 % de l'ensemble de la population salariée des secteurs marchands non agricoles et 3 % du nombre total d'établissements.

Parmi les autres caractéristiques assez stables dans le temps, on retiendra qu'environ un établissement sur deux ayant eu recours au chômage partiel en 1985 l'avait déjà fait au moins une fois au cours des deux années précédentes. La nécessité de s'adapter à la conjoncture économique est le motif le plus fréquemment invoqué par les entreprises (environ 90 % des journées indemnisables). Enfin, la forme de chômage partiel la plus utilisée est la réduction des horaires pour environ 85 % de la durée indemnisable, le reste correspondant à un arrêt temporaire de l'activité des entreprises.

Le ralentissement de la croissance de l'emploi public

En ce qui concerne la fonction publique et plus généralement le tertiaire non marchand (environ quatre millions de salariés) on ne dispose actuellement d'aucune indication définitive. Les tendances récemment observées et les éléments fragmentaires les plus récents amènent à avancer une légère augmentation chiffrée par l'INSEE à 0,6 %.

Ainsi depuis la mi-1983, la croissance des effectifs employés par l'Etat s'est nettement ralentie conformément à la volonté des Pouvoirs publics d'une gestion plus stricte des dépenses. Le développement rapide du travail à temps partiel compensant la diminution des postes budgétaires, les effectifs de la Fonction publique auraient été stabilisés en 1985. Dans le prolongement des tendances passées, on a conjecturé quelques milliers d'emplois publics supplémentaires hors fonction publique d'Etat (collectivités locales, établissements publics nationaux, hôpitaux, etc.), hypothèse fragile qui devra être réexaminée ultérieurement.

En tenant compte de la diminution tendancielle de la population salariée agricole (environ - 3 % sur 280.000 salariés), d'estimations pour l'évolution du secteur tertiaire non marchand (administrations, associations, etc.), enfin des 190.000 TUC considérés comme actifs occupés selon la recommandation du BIT et classés par l'INSEE en « tertiaire non marchand », on boucle le bilan comme suit :

TABLEAU 1

Evolution de l'emploi dans les secteurs marchands non agricoles

	1982		1983		1984		1985	
	1.01.82	1.01.83	1.01.84	1.01.85	1.01.86			
Industrie	5.317,2	5.281,4	5.144,8	4.979,6	4.830,1			
	- 35,8	- 136,6	- 165,2	- 149,5				
Bâtiment, Génie-civil et agricole	1.436,5	1.380,3	1.287,6	1.200,1	1.173,1			
	- 56,2	- 92,7	- 87,5	- 27,0				
Tertiaire marchand	7.140,7	7.262,1	7.317,2	7.332,2	7.401,9			
	+ 121,4	+ 55,1	+ 15,0	+ 69,7				
Ensemble des secteurs marchands non agricoles	13.894,4	13.923,8	13.749,6	13.511,9	13.405,1			
	+ 29,4	- 174,2	- 237,7	- 106,8				

Source : INSEE - MASE

TABLEAU 2

Evolution de la population salariée en 1985

	Population salariée au 1.01.85 (en milliers)	Population salariée au 1.01.86 (en milliers)	Variation en 1985 (en milliers)
<i>Ensemble des secteurs marchands non agricoles</i>	13.511,9	13.405,1	- 106,8
<i>Agriculture</i>	278,6	270,0	- 8,6
<i>Tertiaire non marchand (y.c. TUC)</i>	3.975,9	4.185,0	+ 209,1
<i>n.c. TUC</i>	3.975,9	3.999,0	+ 23,1
<i>TOTAL (y.c. TUC)</i>	17.766,4	17.860,1	+ 93,7

Au total, la population salariée augmente d'un peu plus de 90.000 unités ; hors TUC, elle diminue d'un peu plus de 90.000 unités. On ne dispose d'aucune information directe sur l'évolution à court terme de la population active non salariée (environ 3,3 millions d'actifs exploitants agricoles, patrons de l'industrie et du commerce, etc.) ; à partir d'indices — notamment sur les créations d'entreprises — l'estimation de l'INSEE intègre un ralentissement dans la diminution de cette catégorie (- 15.000 environ pour 1985 au lieu de - 45.000 pour 1984). Dans ces conditions, la population active occupée augmente d'environ 80.000 unités en 1985 contre une diminution de 250.000 en 1984 et de 170.000 en 1983. Hors TUC, le solde de l'année 1985 est un peu inférieur à - 100.000 actifs : l'amélioration reste sensible.

II. - BAISSÉ DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) s'élevait à la fin de l'année 1985 à environ 2.476.000(1) : en glis-

sement annuel (de décembre 1984 à décembre 1985) le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 diminue d'environ 50.000 unités ; sur l'ensemble des demandes de catégories 1, 2 et 3 (demandes d'emplois à temps plein, et durée indéterminée, d'emplois à durée déterminée et d'emplois à temps partiel), selon un concept plus proche de celui du BIT, la variation brute de l'indicateur est du même ordre que précédemment. Cette diminution est la première survenue depuis très longtemps si l'on s'intéresse aux résultats enregistrés sur les années civiles. La rupture avec la tendance en 1984, année au cours de laquelle plus de 300.000 demandeurs supplémentaires avaient été enregistrés, est nette : de décembre 1984 à août 1985, le nombre des demandeurs inscrits à l'ANPE est resté voisin de 2.400.000 en données corrigées des variations saisonnières ; il a ensuite déchu d'environ 14.000 par mois en moyenne jusqu'à la fin de l'année. Avec le recul des premiers mois de l'année 1986, on sait que cette courte et fragile amélioration n'a pas été confirmée.

Le chômage des jeunes s'était déjà pratiquement stabilisé au cours de la période avril-décembre 1984. Il amorce alors une décroissance qui va s'amplifiant au cours de l'année 1985 : ainsi, le nombre de jeunes inscrits à l'ANPE baisse de 0,9 % par mois en moyenne jusqu'en août, puis de 1,9 % au cours des quatre derniers mois, en données corrigées des variations saisonnières. Le développement de la formation initiale, l'impact des travaux d'utilité collective et des stages de formation en alternance contribuent à cette évolution favorable. C'est d'ailleurs la population la plus concernée par ces deux derniers dispositifs qui voit son chômage décroître dans la plus forte proportion : ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi de

(1) Compte tenu de la correction de la sous-estimation accidentelle du stock des demandes à la fin du mois de décembre 1985 estimée à environ 40 000 unités

moins de 18 ans baisse de 26,5 % entre 1984 et 1985 en moyenne, celui des 18-21 ans de 12,3 % alors que le chômage des 22-24 ans continue d'augmenter (+ 6,3 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans amorce également une décroissance à la fin de l'année 1985 : stable de janvier à octobre, il diminue alors de 5,7 % au cours des deux derniers mois de l'année (données CVS). Cette évolution reflète pour l'essentiel l'effet des radiations de chômeurs indemnisés ayant demandé à être dispensés de recherche d'emploi. Ce sont principalement les demandeurs de plus de 60 ans qui ont bénéficié de cette mesure et leur nombre a fortement baissé (- 13 % en moyenne mensuelle), notamment au cours du dernier trimestre. A l'inverse, le chômage des 50-54 ans a progressé rapidement, + 9 % en moyenne mensuelle, rythme proche de celui observé pour les 25-49 ans. Les 55-59 ans ont partiellement bénéficié de la possibilité de dispense de recherche d'emploi ; en effet le champ d'application de la mesure a été étendu de 60 à 57 ans et demi au cours de l'année 1985 et le chômage de cette classe d'âge a connu une croissance limitée sur l'ensemble de l'année et une baisse au cours des derniers mois.

Seul le chômage des adultes de 25 à 49 ans continue de progresser, mais à un taux plus faible qu'en 1984 : + 7,3 % entre décembre 1984 et décembre 1985 contre + 16,2 % au cours de l'année précédente (données CVS). Ce ralentissement est cohérent avec la moindre dégradation observée sur le plan de l'emploi.

Le volume d'inscriptions nouvelles en 1985 a peu varié par rapport à 1984 : 315.600 demandes en moyenne ont été enregistrées chaque mois à l'ANPE contre 308.200 au cours de l'année précédente (+ 2,4 %). L'augmentation des flux d'entrée porte essentiellement sur les adultes de 25 à 49 ans (+ 7,1 %) pour lesquelles elle est supérieure à celle observée en 1984 (+ 4,9 %). Inversement les inscriptions de jeunes de moins de 25 ans qui avaient augmenté de 3,8 % en 1984 diminuent de 1,8 % en 1985. Du fait d'une durée de scolarisation qui s'allonge et de la mise en place de nouveaux dispositifs d'insertion au premier rang desquels figurent les TUC, les jeunes qui font leur première entrée sur le marché du travail sont en nombre plus restreint en 1985 : leurs inscriptions diminuent de 3,7 % en un an (et de 5,8 % pour les moins de 22 ans). Ils s'inscrivent également moins pour d'autre motif, sauf lorsqu'ils viennent d'un emploi à durée déterminée dont le contrat n'a pas été renouvelé : le nombre de demandes d'emploi de moins de 25 ans enregistrées pour cette raison augmente de 4,8 % sur l'année. Cette progression caractérise les 22-24 ans, population moins concernée par les différentes mesures prises en faveur des jeunes (+ 15,1 % contre - 0,5 % pour les 16-21 ans).

L'augmentation de la part des fins d'emploi précaire

Les inscriptions faisant suite à un licenciement économique ont progressé à un rythme proche de la moyenne de l'ensemble des entrées (+ 2,7 % entre 1984 et 1985 contre + 11,9 % entre 1983 et 1984). Elles représentent 14,9 % des demandes enregistrées,

soit autant qu'en 1984, ce qui traduit un recours toujours important de la part des entreprises à cette procédure de réduction des effectifs : 440.000 licenciements économiques ont été autorisés en 1985 soit un peu plus qu'en 1984.

Les fins de contrat à durée déterminée débouchant sur une inscription à l'ANPE ont continué de progresser fortement : + 8,4 % sur un an. Les entrées en chômage consécutives à une fin de mission d'intérim sont également plus nombreuses qu'il y a un an, conséquence d'un recours accru à ce type de contrat depuis le début de 1985. Ce dernier résultat rompt avec la

L'INDEMNISATION DU CHOMAGE EN 1985

1984 avait vu la mise en place d'un nouveau système d'aides aux travailleurs privés d'emploi. La réforme du 1^{er} avril 1984 a en effet consacré la gestion séparée des dispositifs de cessation anticipée d'activité (garanties de ressources administrées par l'Association pour la gestion de la structure financière, contrats de solidarité et d'allocations spéciales du FNE pris en charge par l'Etat) et d'indemnisation du chômage qui se compose désormais de deux régimes d'aide aux demandeurs d'emploi :

- un régime d'assurance-chômage financé par les employeurs et les salariés (l'UNEDIC) ;
- un régime de solidarité alimenté par le budget de l'Etat.

L'accès au régime d'assurance ne concerne que les salariés ayant perdu leur emploi et ayant travaillé au moins trois mois auparavant : ils perçoivent des allocations de base puis de fin de droit. Le système de solidarité prend en charge les jeunes et certaines catégories spécifiques de population (), se présentant pour la première fois sur le marché du travail (allocation d'insertion) et les chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits à l'assurance-chômage, sous certaines conditions d'activité et de ressources.*

En 1985, les dépenses d'indemnisation et le nombre d'allocataires ont crû plus rapidement que le chômage : l'ensemble des dépenses d'indemnisation peut être estimé à 58,5 milliards de francs, dont 53,2 directement versés aux demandeurs d'emploi (soit une progression de l'ordre de 10 % par rapport à l'année précédente en francs constants). La progression du nombre d'indemnitaires ayant perçu une prestation de chômage est du même ordre et l'on peut estimer sur la base du nombre d'indemnités journalières versées par les ASSEDIC à environ 1 620 000, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés en moyenne sur l'année 1985.

Ce résultat traduit une augmentation sensible du taux de couverture du système d'indemnisation « numériquement » imputable au régime de solidarité : le nombre de demandeurs d'emploi percevant l'allocation de solidarité spécifique (ou l'aide de secours exceptionnel) a plus que doublé en un an et plus que quadruplé en deux ans, de telle sorte qu'actuellement près du dixième des demandeurs d'emploi indemnisés reçoivent ces prestations. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'insertion et de l'allocation forfaitaire est en hausse (6,8 % par rapport à 1984 et 28,2 % en deux ans) du fait de l'assouplissement des conditions d'octroi de la première, notamment pour les femmes seules chefs de famille (avec la suppression du délai de carence et de toute exigence envers la formation préalable).

La proportion d'indemnitaires relativement la plus importante reste celle des demandeurs d'emploi percevant l'allocation de base, avec une progression de 14 % du nombre d'allocataires et d'environ 16 % de la dépense en termes réels, le montant moyen de l'allocation journalière augmentant très faiblement (+ 2,6 % en francs constants).

Du fait du relèvement de presque 50 % du taux minimum d'indemnisation décidé en juillet 1985 par les partenaires sociaux gestionnaires du régime, le montant moyen de l'allocation journalière a augmenté de 20 % en allocation de fin des droits et à plus de 30 % en allocation de secours exceptionnel.

Evolution du taux de couverture de 1980 à 1985 (1)
(Taux moyen annuel)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (2)
AB	40,3	43,9	44,2	37,7	35,4	37,8
AS	11,3	12,7	10,4	6,0	4,3	0,1
ABE	-	-	-	-	0,9	2,0
Total AB-AS-ABE	51,6	56,6	54,6	43,7	40,6	39,9
AFD	6,6	7,3	8,6	12,8	11,6	12,4
Total assurance	58,2	63,9	63,2	56,5	52,2	52,3
AF-AI	6,9	7,5	8,9	8,2	8,7	9,0
ASE-ASS	-	0,5	0,9	1,8	3,3	6,3
Total solidarité	6,9	8,0	9,8	10,0	12,0	15,3
Ensemble	65,1	71,9	73,0	66,5	64,2	67,6

(1) Taux de couverture : proportion de bénéficiaires d'une allocation de chômage pour les D.E.F.M. de catégorie 1.

(2) Estimation S.E.S.

Source : estimation SES d'après les statistiques d'allocations journalières publiées par l'UNEDIC.

(*) Femmes chefs de famille avec enfant à charge, ancien détenu, etc.

tendance à la baisse des années antérieures, observée à la suite de la réglementation adoptée en 1982 visant à limiter l'utilisation de l'intérim en particulier. Au total, les fins d'emploi précaire sont à l'origine de 42,4 % des entrées en chômage en 1985, contre 40,2 % en 1984 et 39,9 % en 1982.

La forte progression des sorties

L'examen des mouvements d'inscriptions et d'annulations dans les fichiers de l'ANPE montre que la diminution du stock de demandeurs en 1985 provient avant tout du niveau élevé des sorties du marché du travail : 321.600 demandes ont été placées ou annulées chaque mois en moyenne au cours de l'année 1985 contre 290.000 en 1984 (+ 10,9 %), augmentation résultant d'une progression continue tout au long de l'année 1985.

L'effet des reprises d'activité pour les adultes de 25 à 49 ans, des stages pour les jeunes et des dispenses de recherche d'emploi pour les plus de 50 ans.

L'augmentation importante du volume des sorties de l'ANPE s'est accompagnée d'une évolution de leur nature.

Les reprises d'activité déclarées (placements et reprises d'activité) ont augmenté fortement (+ 11,9 % en 1985 contre + 3,7 % en 1984) et cette progression est surtout le fait des chômeurs âgés de 25 à 49 ans (+ 17,3 %) et des hommes (+ 14,8 %). Ces résultats, témoignant d'une certaine reprise des embauches, peuvent être rapprochés de l'évolution de l'emploi au cours de la même période, caractérisée par une atténuation des réductions d'effectifs dans les secteurs marchands non agricoles : - 0,4 % en glissement sur l'année contre - 1,7 % en 1984.

Il faut noter, cependant, la baisse continue du nombre de placements effectués par l'ANPE pour les demandes d'emploi à durée indéterminée à temps plein : diminuant de 5,2 % entre 1984 et 1985, elles ne représentent plus que 9,7 % des sorties contre 11,4 %

en 1984 et 14,2 % en 1983. Les seules reprises d'activité déclarées progressent, quant à elles, de 17,6 % sur un an et leur part augmente de deux points chaque année : 32,2 % en 1983, 34,0 % en 1984, 36,0 % en 1985.

Les entrées en stage connaissent également une évolution significative : elles sont multipliées par un peu plus de 2,5 entre 1984 et 1985, année où elles constituent près d'1/10 des sorties (4 % en 1984) ; les 2/3 correspondent à des propositions de stage gérés par l'agence. Elles concernent essentiellement les jeunes demandeurs d'emploi et plus spécifiquement ceux âgés de 18 à 21 ans : ils sont 187 400 à entrer en stage en 1985, soit près de cinq fois plus qu'en 1984 et représentent la moitié des chômeurs sortis pour ce motif.

Ces résultats reflètent en premier lieu l'impact des travaux d'utilité collective (TUC), sensible à partir du début 1985 : 320 000 inscriptions individuelles en TUC ont eu lieu au cours de l'année, dont environ 80 % concernaient des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

En deuxième lieu, une partie de l'accroissement des sorties pour stage découle du développement des formules de formation en alternance mises en place à l'automne 1984 : 50 000 jeunes sont entrés en stage

Moins forte progression du chômage dans toutes les régions

Avant tout examen de l'évolution des taux de chômage régionaux, il faut rappeler qu'en 1985 les statistiques de demandes d'emploi ont été perturbées par l'informatisation du réseau de l'ANPE (implantation du système GIDE) : Alsace, Languedoc-Roussillon et Basse-Normandie sont particulièrement concernées. En outre, on sait maintenant que les résultats relatifs à la région Champagne-Ardenne ont été affectés « à la hausse » par le fonctionnement du nouveau système : pour cette dernière région, l'augmentation brute du taux de chômage est certainement surestimée. Par ailleurs, la rectification de la statistique de décembre (+ 40.000 au niveau national) n'a pas été régionalisée.

En dépit de ces problèmes statistiques, les grands traits de l'évolution nationale se retrouvent dans les résultats régionaux : dans toutes les régions, le nombre des jeunes chômeurs a diminué d'au moins 10 % en glissement sur l'année, en relation avec le développement des dispositifs TUC et SIVP en faveur des moins de 25 ans ; de même, celui des chômeurs âgés de 55 ans et plus s'est également réduit en corrélation assez étroite avec l'incidence des dispenses de recherche d'emploi. L'évolution de la population des demandeurs de 22 à 54 ans, peu concernée par les mesures précédentes est plus difficile à rapprocher de l'évolution de la conjoncture régionale : les augmentations relevées en Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté recourent ce que l'on peut savoir par ailleurs des difficultés qu'ont connues certains secteurs industriels en 1985.

Au total, la progression du taux de chômage moyen entre 1984 et 1985 est assez peu dispersée selon les régions : par rapport à une moyenne nationale de 0,4 point, elle varie de 0,2 à 0,7 point pour seize d'entre elles ; finalement, le classement relatif des régions en fonction de leur taux de chômage n'est pas modifié.

Le chômage dans les principaux pays industrialisés

Fin 1985, la France occupe par son taux de chômage (10,0 % de la population active) une position intermédiaire entre les U.S.A. (6,8 %) et la R.F.A. (8,4 %) d'une part, l'Italie (10,9 %) et le Royaume-Uni (13,3 %) d'autre part, légèrement en deçà de la moyenne de la Communauté européenne (10,8 %).

Les Etats-Unis sont le seul pays du groupe à avoir connu une décroissance continue de leur taux de chômage de 1983 à 1985, grâce à une vigoureuse reprise de l'emploi qui s'infléchit néanmoins en fin de période.

Avec un des taux de croissance économique les plus élevés des principaux pays développés, le Japon conserve le taux de chômage le plus faible (2,9 % fin 1985). L'emploi continue à y croître lentement (+ 0,5 % en 1985) conformément à la tendance des deux années antérieures.

La plupart de nos partenaires européens enregistrent une stabilisation progressive de leur chômage en 1985. Ces résultats sont dus en premier lieu à une nette reprise de l'emploi à la fin de l'année 1983, en particulier en R.F.A. et au Royaume-Uni. Une augmentation sensible des ressources en main-d'œuvre explique pour ces deux pays la poursuite d'une légère croissance du chômage en 1984 et 1985. Une tendance à la stabilisation, voire une légère baisse du nombre des demandeurs d'emploi se dessine néanmoins en R.F.A. et au Royaume-Uni depuis la mi-1985. L'Italie où le rythme de croissance de l'emploi ne s'est guère accéléré en 1984 et 1985 connaît actuellement une augmentation rapide de son chômage.

La situation de la France apparaît singulière : après s'être maintenu jusqu'en 1982, l'emploi baisse fortement en 1983 et 1984 en raison du décalage conjoncturel entre notre économie et celle de nos principaux partenaires. La tendance redevient légèrement croissante en 1985 si, suivant le classement du BIT, l'on intègre les TUC dans l'emploi. Le profil de la courbe du chômage diffère également la France au sein des grands pays développés : une forte augmentation y est observée en 1984 après une croissance modérée les deux années précédentes. Cette singularité disparaît en 1985, où en France comme à l'étranger le chômage se stabilise. Cependant cette stabilisation est, en France probablement plus qu'ailleurs, autant l'effet des mesures de politiques d'emploi que de la seule évolution conjoncturelle.

Le tableau ci-dessous présente les taux de chômage des principaux pays développés à la fin de l'année 1985 :

	Taux fin 1985 (en %)	Moyennes annuelles		
		1983	1984	1985
FRANCE	10,0	8,3	9,7	10,1
ITALIE	10,9	9,8	10,2	10,5
R.F.A.	8,4	8,0	8,5	8,6
ROYAUME-UNI	13,3	12,6	13,0	13,2
C.E.E. (à dix)	10,8	10,1	10,7	10,8
U.S.A.	6,8	9,5	7,4	7,1
JAPON	2,9	2,6	2,7	2,6

Sources : Taux de chômage standardisés désaisonnalisés OCDE.

d'insertion à la vie professionnelle (SIVP) au cours de l'année 1985.

Un nombre croissant de propositions de stage sont également adressées aux chômeurs plus âgés : 102 700 adultes de plus de 25 ans ont quitté l'agence pour effectuer un stage en 1985 (+ 60 % sur un an). Le développement des stages en faveur des chômeurs de longue durée, prioritairement destinés aux chômeurs de plus de 25 ans, est à l'origine de cette augmentation.

Les sorties pour « arrêt de la recherche d'emploi » voient également leur nombre s'accroître : 104 600 en 1985 contre 46 700 en 1984. La hausse porte surtout sur les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans qui ont été nombreux en 1985 à bénéficier d'une dispense de recherche d'emploi : en effet, 56 000 d'entre eux, soit un tiers des sorties de cette classe d'âge, déclarent cesser de rechercher un emploi en 1985 contre 7 100 au cours de l'année précédente.

Les absences au contrôle continuent de baisser : - 13,7 % entre 1984 et 1985. Elles diminuent le plus chez les jeunes (- 18,1 %). Cette réduction du nombre des annulations pour absence au contrôle contrastant avec la progression de l'ensemble des sorties est directement liée à l'extension de la gestion informatisée de la demande d'emploi (GIDE) à l'ensemble du territoire national. Ce système permet en effet d'éliminer a posteriori les « fausses sorties » pour défaut de pointage qui sont suivies de réinscriptions immédiates ; il conduit peut être également à une meilleure déclaration du motif réel de sortie de la part des demandeurs d'emploi.

Au terme de cette analyse, il convient de rappeler les facteurs ayant affecté l'évolution récente de la série des demandeurs d'emploi en fin de mois.

L'introduction de la gestion informatisée de la demande d'emploi (GIDE) commencée en 1983, a progressivement été étendue à l'ensemble du territoire en 1985. Ce système substitue à la gestion manuelle des demandes une gestion informatisée en temps réel d'un fichier commun aux Agences locales de l'Emploi (ALE) et aux Associations pour l'Emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC). De plus, le pointage par correspondance a remplacé le pointage physique : les demandeurs reçoivent une carte qu'ils doivent compléter, signer et renvoyer à leur agence locale pour la fin du mois ; les demandes pour lesquelles cette carte n'est pas parvenue à temps sont statistiquement annulées. L'implantation progressive du nouveau système, les différences de modalités de gestion — dans le sens d'une plus grande rigueur permise par l'informatisation —, enfin les modifications en retour sur le comportement des demandeurs induites par cette gestion automatisée ont affecté en niveau et en évolution l'indicateur des DEFM. L'étalement dans le temps de la transition, la décentralisation du système, la multiplicité des effets rendent très difficile une extrapolation précise de ce qu'aurait donné l'ancien système. Des indications déjà disponibles permettent d'avancer que le résultat global de l'opération est vraisemblablement une baisse de quelques dizaines de milliers de la série des DEFM sur l'ensemble de la période de transition.

Depuis mars 1984, les bénéficiaires du régime d'assurance âgés de 60 ans et plus et ceux du régime de solidarité âgés de 55 ans et plus peuvent, s'ils le souhaitent, être dispensés de recherche d'emploi. Bien que radiés des fichiers, ils continuent à être indemnisés. Étendue aux bénéficiaires du régime d'assurance de plus de 57 ans et demi à l'automne 1985, cette mesure avait concerné environ 70.000 personnes à la fin de l'année 1985 : sur l'année 1985, on estime à un peu plus de 60.000 le nombre de personnes dispensées de pointage, avec le même impact sur l'évolution de la série des DEFM.

- LES MESURES POUR L'EMPLOI ET LEUR INCIDENCE

Les principales mesures arrêtées par les Pouvoirs Publics dans le cadre de la politique de l'emploi peuvent être succinctement présentées sous cinq rubriques d'ampleur inégale.

● L'aide à l'insertion des jeunes

Dans ce domaine, l'année 1985 a été marquée par la mise en œuvre des mesures arrêtées en 1984 : les « travaux d'utilité collective » (TUC) ont été institués par les décrets du 16 et 25 octobre 1984, en faveur des jeunes sans emploi âgés de 16 à 21 ans, puis étendus à l'été 1985 à ceux de 22 à 25 ans ayant plus d'un an de chômage ; la proposition de « formations en alternance » correspond à la mise en application de la loi du 24 février 1984, issue de l'accord interprofessionnel du 26 octobre 1983.

Les travaux d'utilité collective sont des tâches d'intérêt général confiées à des jeunes par des organismes à but non lucratif (collectivités territoriales, associations, établissements publics, organismes de sécurité sociale, sociétés mutualistes,...). Prévus notamment pour offrir l'occasion d'une première expérience professionnelle, les TUC devraient d'une part répondre à des besoins collectifs non satisfaits et d'autre part ne pas pouvoir être effectués par les salariés de l'organisme d'accueil. Ils prennent la forme de stages à mi-temps de trois à douze mois ; le jeune est rémunéré en tant que stagiaire de la formation professionnelle pour un montant de 1.200 F (2), pouvant être complété par l'organisme d'accueil dans la limite de 500 F.

Le nombre de jeunes ayant bénéficié de cette mesure en 1985 est de 320.000 ; près de 190.000 d'entre eux étaient encore dans le dispositif à la fin 1985. Environ 80 % de ces stagiaires étaient précédemment inscrits à l'ANPE ; les effets d'appel de ce dispositif sur le marché du travail ayant été minimes, on peut estimer l'impact sur le chômage à un pour un.

Alors que les TUC relèvent du secteur non lucratif, **les formations en alternance** sont proposées par le secteur privé selon trois formules associant travail en entreprise et période de formation : les « contrats de qualification » de six à douze mois prévoient une durée de formation au moins égale au quart de la durée du contrat, les « contrats d'adaptation à l'emploi » d'une durée au moins égale à un an, un minimum de deux cents heures de formation complémentaire et les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) d'une durée de trois mois avec au moins vingt-

cinq heures de formation par mois. Les deux premières formules ont encore été relativement peu utilisées (3.000 jeunes concernés par la première, 20.000 par la seconde) ; en tenant compte des contrats emploi-formation maintenus jusqu'à la fin 1985 pour faciliter la transition avec le nouveau système et de 115.000 contrats d'apprentissage, le public qui a bénéficié de ces contrats de travail est de l'ordre de 200.000 jeunes, à peu près stable par rapport aux années précédentes.

Nouvelle formule de formation en alternance, les SIVP ont connu une montée en charge plus rapide (de 8.000 à 9.000 entrées par mois à la fin de l'année 1985). Au total, environ 50.000 jeunes auraient suivi ces stages, dont environ 20.000 étaient encore présents dans le dispositif en fin d'année.

● Au titre des actions de **formation professionnelle**, un programme de réinsertion des chômeurs de longue durée est mis en place au deuxième semestre 1985. L'augmentation générale du chômage s'est accompagnée depuis déjà plusieurs années, d'un allongement des durées de chômage et d'un fort développement du chômage de longue durée. Un programme spécifique de réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée est administré par l'A.N.P.E. depuis plusieurs années : plus d'un million de personnes ont été contactées pour des entretiens individuels aux quatrième et treizième mois de chômage, à l'issue desquels diverses aides à la réinsertion ont été proposées à environ 15 % d'entre eux sous forme de sessions de techniques de recherche d'emploi, d'orientation approfondie, etc.

Au deuxième semestre de l'année 1985, un important programme de stages est arrêté en direction des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE. A côté de l'extension de dispositifs existants, le programme crée les stages « modulaires » : d'une durée moyenne de 600 heures, ces stages associant formation, travail en entreprise et aide à la recherche d'emploi sont bien accueillis et intéressent près de 75.000 bénéficiaires, adultes pour la plupart, entre l'été 1985 et le printemps 1986 (45.000 au 2^e semestre 1985).

● Parmi les aides à la création et au maintien de l'emploi, **l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise** a connu un important développement. Des retards de mise en œuvre dans la réforme du dispositif avaient réduit le nombre de bénéficiaires de cette mesure en 1984. L'année 1985 a vu un doublement des bénéficiaires de cette aide (environ 70.000) en raison d'un meilleur fonctionnement du dispositif sans doute, mais en raison également d'un environnement conjoncturel plus propice : plusieurs indicateurs concordent pour signaler une reprise assez sensible des créations ou reprises d'établissements depuis la mi-1984.

Les autres aides en faveur de la création d'emploi (incitations à l'aménagement du temps de travail, emploi d'initiative locale, etc.) ont eu une incidence très restreinte.

● **L'accompagnement des restructurations économiques** avait suscité une série de mesures en

(2) porté à 1.250 F

1984 dont l'utilisation était restée limitée, mais dont les premiers effets significatifs ont été appréciés en 1985.

L'aide à la réinsertion, instituée par le décret du 27 avril 1984 pour favoriser le retour au pays des travailleurs étrangers licenciés pour raison économique, a été attribuée à environ 15.000 personnes.

La convention générale de Protection sociale dans la sidérurgie (CGPS) conclue le 24 juillet 1984, à permis 6.700 départs en dispense d'activité et 3.500 en préretraite. Quelques milliers de personnes ont été concernées par cette formule dans les chantiers navals. Cette formule a été étendue en août 1985 à l'ensemble des secteurs d'activité : ces congés prévoient allocations de conversion et actions de reclassement dans le cadre de conventions du Fonds national de l'Emploi.

● Le dispositif de **cessation anticipée d'activité** qui couvre une population numériquement importante de pré-retraités ne joue plus qu'un rôle modeste dans l'évolution globale de la situation entre 1984 et 1985.

Environ 80.000 personnes de moins de 60 ans auraient encore quitté leur emploi en 1985 grâce aux dispositifs de cessation anticipée d'activité : la plupart d'entre elles (environ 65.000) ont bénéficié des conventions d'allocation spéciale (ASFNE) conclues avec le Fonds national de l'Emploi ; quelques milliers de salariés ont par ailleurs anticipé leur départ en retraite dans le cadre de la convention générale de protection sociale de la sidérurgie.

Dans le même temps, un peu plus de 80.000 personnes sont sorties de ces dispositifs de préretraite pour passage en retraite ou en garanties de ressources. Au total, la population des pré-retraités s'établit aux environs de 300.000 personnes soit près de 10 % de la classe d'âges 55-59 ans, à un niveau qui n'a pratiquement pas évolué depuis 1983.

La composition de cette population continue à se modifier compte tenu de la fin des admissions au bénéfice des contrats de solidarité en 1984. Le nombre de personnes indemnisées au titre de ce dispositif décroît rapidement depuis le maximum atteint en 1983 (environ 180.000 personnes) pour être de l'ordre de 100.000 personnes fin 1985 tandis que les bénéficiaires de l'ASFNE représentent à présent la moitié de la population en pré-retraite.

Le régime des garanties de ressources institué en 1972 à l'intention des salariés licenciés pour motif économique (garantie de ressources-licenciement), puis étendu en 1977 aux salariés démissionnaires (garanties de ressources-démission) a été supprimé en 1983 avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 26 mars 1982 abaissant l'âge de la retraite à 60 ans. La perspective de voir disparaître un système financièrement avantageux avait provoqué un afflux de départs anticipés fin 1982-début 1983. Depuis, le nombre des premiers paiements a très sensiblement baissé (un peu moins de 60.000 en 1984 puis en 1985) et correspond à des admissions dites « indirectes » dans ce dispositif, des bénéficiaires de l'ASFNE ou de l'ACS admis en pré-retraite avant l'entrée en application du nouveau système et ayant atteint leur soixantième anniversaire. Les sorties de ce régime se font principalement à 65

ans : leur nombre s'est notablement accru depuis 1980 — notamment en 1985, près de 120.000 sorties — et la population bénéficiant de ce système s'est encore réduite très sensiblement, de plus de 400.000 en 1984 à 350.000 en 1985.

Les statistiques des caisses de retraite font par ailleurs apparaître une forte augmentation du nombre de dossiers déposés et des liquidations de droits prononcées depuis 1983. En rapprochant ces données des projections que l'on peut faire sur la base des taux de départ observés dans l'ancienne législation et en utilisant les résultats des sondages effectués deux fois par an sur la situation professionnelle des intéressés au moment du dépôt de leur dossier, on évalue le supplément des retraits d'activité dû à la nouvelle législation à un peu plus de 50.000 en 1985.

La progression du nombre de personnes concernées par cette mesure aurait alors compensé numériquement la baisse des garanties de ressources en 1985. La transition entre les deux systèmes s'est donc opérée sans rupture mais le développement qu'avait connu le premier d'entre eux a été enrayé : la retraite à 60 ans à temps plein est d'un accès plus difficile que la garantie de ressources et est financièrement souvent moins intéressante.

- POPULATION ACTIVE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Ce bilan détaillé en matière d'emploi et de chômage ne peut être complété par une description équivalente de l'évolution de l'activité : l'enquête sur l'emploi de l'INSEE donne une situation annuelle de l'activité, de l'emploi et du chômage mais on ne dispose pas d'informations sur l'évolution « conjoncturelle », c'est-à-dire infra-annuelle de l'activité. Cela dit, il est utile dans le cadre de ce bilan, de rappeler quelques grandes tendances de l'évolution de la population active française.

La croissance continue de la population active est un facteur permanent de l'évolution du marché du travail français depuis plus de vingt ans. L'évolution démographique et le développement continu de l'activité féminine sont actuellement les deux composantes principales de cette augmentation. Ces facteurs sont quantifiés en décomposant la variation de la population active en variation purement démographique (à taux d'activité inchangés) et en variation due aux seuls changements de comportement (à effectifs constants).

Le facteur prépondérant de cette évolution est le facteur démographique, avec les conséquences des variations d'effectifs des générations lisibles sur la pyramide des âges. Le remplacement des classes creuses de la Première Guerre mondiale par les générations plus importantes nées après 1919 se traduit par un accroissement de 30.000 à 40.000 de l'effet démographique au-delà de 55 ans. L'augmentation des naissances après la Seconde Guerre mondiale a des effets encore plus sensibles sur la classe d'âges 35-45 ans qui devrait s'accroître chaque année de 130.000 à 150.000 actifs supplémentaires, les générations ayant aujourd'hui moins de 40 ans étant plus nombreuses d'environ 40 % que celles âgées de 40 à 50 ans. La baisse de la fécondité qui date de 1964, se traduit par

une baisse sensible et durable des effectifs des générations nées après 1973 : l'effet sur le marché du travail ne se fera sentir qu'à partir de 1990.

Au total, l'effet démographique sur l'évolution de la population active est encore voisin de 180.000 en 1985, en légère diminution par rapport aux années précédentes.

Le calcul de l'évolution des taux d'activité à structure démographique constante permet de quantifier l'influence des changements de comportements vis-à-vis de l'activité. Le principal phénomène mis en évidence de cette façon est le développement de l'activité féminine aux âges intermédiaires : élévation du niveau de formation, réorganisation de la vie de famille permettant une plus grande continuité de la vie active des femmes dans un contexte de croissance des activités tertiaires et de développement du temps partiel, tous ces facteurs ont joué de façon durable en faveur de l'extension du travail féminin en dépit de l'atonie persistante du marché du travail. De 1975 à 1985, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 49 ans a augmenté de plus de douze points (58,3 % en 1975, 70,8 % en 1985). L'accroissement de population active correspondant est de l'ordre de 100.000 personnes par an.

L'évolution de la scolarisation limite la progression de la population active

Autre facteur ayant une influence notable et persistante sur l'évolution de la population active française : l'augmentation de la scolarisation particulièrement sensible entre 16 et 20 ans représente à « génération constante » environ 80.000 élèves et étudiants supplémentaires chaque année depuis 1975. Elévation générale du niveau d'instruction favorisée par les Pouvoirs publics, crainte du chômage et difficultés d'insertion ont entraîné un allongement de la durée des études.

Le recensement annuel des effectifs scolarisés conduit par les services du ministère de l'Education nationale fournit de précieuses indications sur la tendance la plus récente du phénomène : en 1985, l'accroissement des capacités d'accueil du ministère semblerait avoir été au moins aussi important que les années antérieures — la population scolarisée s'étant accrue d'environ 100.000 unités supplémentaires pour les trois-quarts dans l'enseignement secondaire.

Les stages associant formation scolaire et activité en entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans touchent environ 130.000 bénéficiaires comme les années précédentes depuis leur mise en place en 1982.

Finalement, à taux de scolarisation constants, la population scolaire d'âge actif aurait dû légèrement diminuer en 1985 de quelques milliers d'unités. L'impact de ce facteur, une fois éliminé l'effet démographique sur l'évolution de la population active est de 110.000 unités, du même ordre que les deux années précédentes.

*
* *

Compte tenu des évolutions qui viennent d'être rappelées, concernant la démographie, le développement de l'activité féminine, l'augmentation de la scolarisation et le maintien de l'effet des dispositifs de cessation d'activité, la population active après avoir été pratiquement stabilisée en 1982 — 1983, aurait recommencé à croître d'environ 160.000 à 170.000 actifs supplémentaires chaque année. Cette augmentation des ressources en main-d'œuvre rapprochée de l'évolution de l'emploi telle qu'elle est présentée dans cet article et de celle du chômage telle que le retrace l'indicateur des DEFM laisse un écart substantiel (un peu supérieur à 100.000). Cet écart illustre les limites des chiffres rassemblés dans ce dossier :

- la statistique des DEFM a été perturbée par la mise en place du système GIDE ;
- bien des incertitudes affectent l'estimation de l'emploi telle qu'on peut l'établir à partir des sources administratives (la dernière enquête sur l'emploi fait apparaître une évolution sensiblement plus rapide de la population active occupée) ;
- enfin, l'évolution de la population active incluse dans ce bilan résulte d'un calcul d'extrapolation qui ne tient pas compte des informations les plus récentes en matière de mesure des taux d'activité notamment (sur ce point aussi, la dernière enquête sur l'emploi montre une augmentation plus importante).

Quoi qu'il en soit, ces incertitudes ne remettent pas en cause les grands traits de l'analyse qui vient d'être présentée : après 1984, période de transition où les effets de la politique de l'emploi ont été plus limités qu'en 1982 et 1983, des considérations de coût ayant conduit à stabiliser les dispositifs d'incitation au retrait d'activité, le développement de nouvelles mesures — notamment en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes — a fortement contribué à enrayer la progression du chômage en 1985.